

Séance régulière du 5 juin 2023
Projet de Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 5 juin 2023 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Georges Lysight	Siège no 6

Monsieur le maire Michel Pelletier a signifié son absence.
Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

111-06-2023 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023
3. CORRESPONDANCE
 1. Député de Maskinongé – Suspension des claims miniers accepté par le MERN, renouvelable après 6 mois
 2. Régie d'Aqueduc de Grand Pré – Drainage du réseau pour la période allant du 29 mai au 23 juin 2023
 3. Avis de convocation – Assemblée générale annuelle Équijustice, 7 juin à 17 h au 156 avenue Dalcourt
 4. Invitation AGA – CAAP MCQ, 20 juin 9 h 30, 59, rue Monfette Victoriaville
4. **Période de questions**

5. ADMINISTRATION

1. Adoption des dépenses de mai 2023
 2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 mai 2023
 3. Autorisation à Revenu Québec
 4. Entente de contribution Canada – Sainte-Angèle-de-Prémont, programme d’amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF)
 5. Demande de consentement municipal pour l’enfouissement d’un câble de fibre optique sur le rang Augusta
 6. Ouverture des soumissions – Rang Paul-Lemay
 7. Fermeture du bureau municipal, congés estivaux
 8. Fermeture de la bibliothèque, congés estivaux
 9. Dépôt du rapport annuel de Transport adapté du comté de Maskinongé Inc.
 10. Transport adapté du comté de Maskinongé Inc. – Facturation 2023
 11. Embauche de monsieur Roger Chamberland, aide-voirie
 12. ADMQ – Autorisation d’inscription au cours C.2
 13. FQM – Congrès annuel
 14. Taux d’allocations pour frais de kilométrage des employés municipaux à 0,55 \$ / km
 15. Mandat aux membres du comité organisateur de la Fête au village
 16. Résiliation de contrat CGO
 17. Adjoint administratif – Mandat à Claude Grenier Ressources humaines Inc.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
AUCUN DOSSIER
7. TRANSPORT/VOIRIE
AUCUN DOSSIER
8. URBANISME
- 1) Autorisation à Monsieur Boubacar Gaye d’agir à titre de secrétaire du comité consultatif d’urbanisme (CCU)
9. ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES
- 1) Appui humanitaire au technicien en urbanisme Boubacar Gaye
- 12) Période de questions**
- 13) CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

112-06-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS
ADMINISTRATION

113-06-2023 ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 31 mai 2023 totalisant un montant de 91 670,90 \$ tel que présenté.

Entreprise Arseneault Inc.	275,94 \$
Denis Bergeron	150,00 \$
CRSBP du Centre-du-Québec	259,84 \$
CMP Mayer Inc.	3 388,90 \$
Alarme Diamond Protection	103,48 \$
EMCO Québec crédit	2 269,88 \$
Environnement MCM Inc.	862,31 \$
Épicerie Jacques Lessard	245,62 \$
Fourniture de bureau Denis	162,06 \$
I. Gagnon & fils (1983) Inc.	330,84 \$
Groupe CLR	160,17 \$
Infoteck Internet	1 345,14 \$
BMR – Matériaux F.P. Inc.	505,74 \$
Ministre des finances	22 893,00 \$
Municipalité St-Léon-le-Grand	4 366,55 \$
Patrick Morin	22,98 \$
Centre de rénovation St-Paulin (Home Hardware)	63,94 \$
Fonds d'Information sur	10,00 \$
Remorquage & Transport Ferron Inc.	311,87 \$
MRC de Maskinongé	48 028,74 \$
Services techniques	695,03 \$
Ghyslain Lambert	2 874,37 \$
Bergeron, Christine	100,80 \$
Xylem	995,83 \$
Spectralite / Signo Plus	602,27 \$
Bergeron électrique	75,27 \$
FQM assurances Inc.	-23,98 \$
Automatisation Baril	842,48 \$
François Lussier	126,06 \$
PG Métal Repentigny Inc.	91,98 \$
Campagna Jacinthe	42,57 \$
Dépanneur 350	835,86
Total	91 670,90 \$

114-06-2023 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 mai 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

115-06-2023 AUTORISATION À REVENU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise madame Jacinthe Campagna à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

IL EST PROPOSÉ que ce conseil autorise madame Jacinthe Campagna à agir au nom et pour le compte de la municipalité à Revenu Québec et autorise que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR

116-06-2023

ENTENTE DE CONTRIBUTION CANADA – SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT, PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF)

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Canada est responsable du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'aide financière au PASF pour des travaux sur le rang Paul-Lemay en 2018 et que ces travaux sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'une inspection en 2019-2020 et que le projet est réputé comme approuvé pour la demande d'aide financière.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil autorise la directrice générale à signer l'entente de contribution entre la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et le ministre des Transports dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire.

117-06-2023

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR L'ENFOUISSEMENT D'UN CÂBLE DE FIBRES OPTIQUES SUR LE RANG AUGUSTA

CONSIDÉRANT la demande de Cooptel reçue par courriel le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'enfouissement en tranchée ouverte d'un câble de fibres optiques du projet Québec Branché;

CONSIDÉRANT que la demande est pour l'accotement du fossé côté nord entre 2861 et le 2879 rang Augusta, soit de 450 mètre linéaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront s'effectuer entre le 15 mai 2023 et le 15 août 2023 et qu'une voie sera entravée en permettant la circulation en alternance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ci-haut mentionnés seront financés par Cooptel;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil autorise Cooptel à procéder à l'enfouissement d'un câble de fibres optiques sur le rang Augusta selon les modalités présentées.

118-06-2023 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RANG PAUL-LEMAY

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour travaux de voirie à la traverse du CN sur le rang Paul-Lemay;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a mandaté M. Ghislain Lambert pour la création de l'appel d'offre concernant les travaux de voirie sur le rang Paul-Lemay;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but d'améliorer la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

Construction et Pavage Portneuf Inc.	143 717.14 \$
Bernard Lessard Excavation Inc.	89 939.19 \$
Construction et Pavage Généreux Inc.	85 433.88 \$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu que ce conseil, d'une part, prenne connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le jeudi 11 mai 2023 en la salle de conférence de l'hôtel de ville de Sainte-Angèle-de-Prémont en présence de l'ingénieur monsieur Ghislain Lambert, de la directrice générale et de madame Lucie Poulette, représentante soumissionnaire;

D'AUTRE PART, que ce conseil accepte la plus basse soumission conforme et octroie le contrat à Construction et Pavage Généreux Inc. au montant de 85 433.88 \$ taxes incluses sous la recommandation de l'ingénieur.

Le devis d'appel d'offres, la soumission déposée ainsi que la présente résolution font office de contrat.

119-06-2023 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL, CONGÉS ESTIVAUX

CONSIDÉRANT les vacances estivales du personnel administratif de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight que ce conseil autorise la fermeture du bureau

municipal du 28 juillet au 11 août 2023 inclusivement. Madame la conseillère Sylvie Lacoursière manifeste son désaccord.

120-06-2023 **FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE, CONGÉS ESTIVAUX**

CONSIDÉRANT les vacances estivales des bénévoles de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que ce conseil autorise la fermeture de la bibliothèque du 7 au 20 août 2023.

121-06-2023 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel de transport adapté du comté de maskinongé Inc.

122-06-2023 **TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC. – FACTURATION 2023**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil accepte de participer à l'entente de service du Transport Adapté pour l'année 2023. De plus, le conseil autorise le versement de la participation financière au montant de 2 005,25 \$ pour l'année 2023.

123-06-2023 **EMBAUCHE DE MONSIEUR ROGER CHAMBERLAND, AIDE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'aide voirie est vacant depuis le départ de Monsieur Yves Pimparé le 11 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil fasse l'embauche de Monsieur Roger Chamberland comme aide à la voirie de Sainte-Angèle-de-Prémont selon les conditions de la politique salariale en vigueur.

124-06-2023 **ADMQ – AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COURS C.2 (COMPTABILITÉ MUNICIPALE)**

CONSIDÉRANT le programme de formation en ligne DMA (directeur municipal agréé) de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE le cours C.1 a été complété avec succès par Madame Jacinthe Campagna;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil autorise Jacinthe Campagna à s'inscrire au cours C.2 (comptabilité municipale) du programme de formation en ligne DMA.

125-06-2023 **FQM – CONGRÈS ANNUEL**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la FQM aura lieu du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce

conseil fasse l'inscription de Monsieur Michel Pelletier, maire, et Madame Jacinthe Campagna, directrice générale, au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 à Québec. Toutes les dépenses afférentes à ce congrès sont à la charge de la municipalité, comprenant le déplacement, les repas et l'hébergement s'il y a lieu.

126-06-2023 TAUX D'ALLOCATION POUR FRAIS DE KILOMÉTRAGE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À 0,55 \$ / KM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le taux d'allocation pour les frais de kilométrage des employés municipaux;

CONSIDÉRENANT l'allocation calculée selon un taux raisonnable par l'Agence du Revenu du Canada;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de remboursement de frais de kilométrage doit être approuvée par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil autorise le calcul du taux d'allocation pour frais de kilométrage des employés municipaux à 0,55 \$ du kilomètre.

127-06-2023 MANDAT AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE AU VILLAGE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de tenir la Fête au village édition 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur est composé de Monsieur Régent Michaud, Monsieur Martin Harvey, Madame Sylvie Lacoursière et de Monsieur le maire Michel Pelletier;

CONSIDÉRANT QU'un poste budgétaire autorise des dépenses en lien avec les activités récréatives de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu d'autoriser les membres du comité organisateur de la Fête au village à entreprendre toute démarche nécessaire à l'organisation de cette fête, à recueillir toute information nécessaire auprès de fournisseurs externes, ainsi qu'à octroyer tout contrats nécessaires à l'organisation de la Fête au village jusqu'à concurrence de 6 500,00 \$

128-06-2023 RÉSILIATION DE CONTRAT – GROUPE CGO

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de pourvoir le poste d'adjoint administratif de manière permanente;

CONSIDÉRANT QU'un délai de cinq mois s'est écoulé depuis le début du contrat avec le groupe CGO pour voir à combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre candidat ou candidate est présentement à l'étude;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu de résilier le contrat qui donne le mandat au Groupe CGO de combler le poste d'adjoint administratif.

129-06-2023 ADJOINT ADMINISTRATIF – MANDAT À CLAUDE GRENIER RESSOURCES HUMAINES INC.

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de pourvoir le poste d'adjoint administratif de manière permanente;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été faite à la municipalité par la firme de ressources humaines Claude Grenier Ressources humaines Inc. au montant de 3 406,00 \$ (taxes en sus);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil mandate la firme de ressources humaines, Claude Grenier Ressources humaines Inc. à accompagner la municipalité dans le processus d'embauche d'une personne agissant à titre d'adjointe administrative selon le montant présenté dans l'offre de service.

URBANISME

130-06-2023 AUTORISATION À MONSIEUR BOUBACAR GAYE À AGIR À TITRE DE SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Boubacar Gaye est le responsable des dossiers d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.4 du règlement 192 relatif au comité consultatif d'urbanisme, le secrétaire-trésorier municipal est d'office secrétaire du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la loi n'empêche pas la possibilité de nommer des employés municipaux pour siéger au comité, mais que pour des raisons d'objectivité et de neutralité il y a lieu de favoriser leur exclusion de la fonction de membre;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil nomme monsieur Boubacar Gaye comme secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

AFFAIRES NOUVELLES

131-06-2023 APPUI HUMANITAIRE AU TECHNICIEN EN URBANISME BOUBACAR GAYE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boubacar gaye travaille à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont depuis le 18 août 2022 au poste de technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ses tâches consistent à :

-Répondre, informer et conseiller les citoyens sur toutes questions relatives au Service de l'urbanisme sur la réglementation municipale.

-Voir à l'application et au respect de la réglementation concernant le zonage, la construction, lotissement et des autres règlements municipaux touchant l'aménagement du territoire - Procéder aux inspections requises et le suivi de la conformité des travaux autorisée.

-Analyser les demandes des requérants et émettre les permis et certificats en conformité avec la réglementation applicable.

-Préparer des rapports écrits et émettre des recommandations au sujet des dossiers à soumettre au Comité consultatif en urbanisme (CCU).

-Assurer le traitement, le suivi des plaintes relatives à l'application des règlements d'urbanisme et la correspondance relative à ses dossiers.

-Gérer, faire le suivi et le maintien à jour des dossiers de demande d'aide en matière d'environnement en lien avec le règlement 307-22 (fosses septiques).

-Effectuer les visites d'inspection, sensibiliser et informer les citoyens sur le respect des différents règlements dont les bandes riveraines et installations septiques.

-Recevoir, analyser et traiter les demandes de changement de zonage, les demande de dérogations mineures, d'autorisation à la CPTAQ et toutes autres demandes reliées à l'urbanisme.

-Émettre des avis et des constats d'infraction lors de litiges.

-Représenter la Municipalité à titre de témoin à la cour.

-Veiller à assurer la mise à jour des règlements municipaux à l'égard du Schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé ou selon l'évolution des besoins du territoire.

-Participer à différentes réunion et/ou différents projet en lien avec l'aménagement du territoire et le développement municipal.

-Régler les litiges entourant les clôtures de lignes, les fossés de lignes et les découverts en milieu agricole.

-Gestion du libre écoulement des eaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que les membres du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, et ce, de manière unanime informe Immigration Canada que le travail de Boubacar Gaye est essentiel à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Il effectue son travail dans le respect des directives et il est impliqué dans sa communauté.

PÉRODE DE QUESTIONS

132-06-2023 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 20 h 08.

Denis Bergeron
Maire

Jacinthe Campagna
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Bergeron, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Bergeron, maire suppléant